

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DU-FEBVRE**

PROCÈS-VERBAL 22 JUIN 2026. Le conseil de la municipalité de Baie-du-Febvre siège en séance extraordinaire ce 22 juin 2026 à l’hôtel de ville de Baie-du-Febvre, situé au 298, Rte Marie-Victorin, Baie-du-Febvre, Qc. J0G 1A0.

Monsieur le maire Joeffrey Desmanches souhaite la bienvenue et procède à l’ouverture de la séance à 19 heures 30.

Sont présents à cette séance:

Joeffrey Desmanches, Maire	
Sylvain Pronovost, conseiller #1	Audrey-Claude Benoit, conseillère #2
Sylvain Lefebvre, conseiller #3	Nancy Fréchette, conseillère #4
Colette Fréchette Beausoleil, conseillère #5	Geneviève Gauthier, conseillère #6

Formant quorum sous la présidence du Maire Joeffrey Desmanches, assiste également à la présente séance : Maryse Baril, directrice générale et greffière-trésorière, agit en tant que secrétaire d’assemblée.

Considérant que tous les membres du conseil étaient présents à la séance régulière du 1^{er} juin 2026 et qu’un avis de convocation a été transmis par courriel le 16 juin 2026, tous les élus ont été avisés de la présente séance extraordinaire.

26-06-113 1.0 OUVERTURE DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Geneviève Gauthier

Et unanimement résolu par ce conseil de procéder à l’ouverture de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-06-114 2.0 ADOPTION DES ETATS FINANCIERS 2025

Proposé par Audrey-Claude Benoit

Et résolu à l'unanimité des conseillers, d’accepter les états financiers au 31/12/2025 de la Municipalité de Baie-du-Febvre, préparés par la firme de vérificateur externe « *Raymond Chabot Grant Thornton.* »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-06-115 3.0 AVIS DE MOTION ET PRESENTATION D’UN PROJET DE REGLEMENT D’EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU SITUE PRES DU 15 CHEMIN DU PAYS-BRULE

Sylvain Pronovost, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 346-07-26 ;
- Dépose le projet du règlement numéro 346-07-26 intitulé « Projet de règlement concernant les travaux de remplacement du ponton situé près du 15 chemin du Pays-Brûlé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-06-116

4.0 RÉSULTAT DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS ; TRAVAUX DE REMPLACEMENT PONCEAU PRÈS DU 15 CHEMIN DU PAYS-BRÛLÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-du-Febvre a procédé à un appel d’offres public sur SEAO pour les travaux de remplacement d’un ponceau situé près du 15 chemin du Pays-Brûlé;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) entrepreneurs ont déposé leur soumission au terme de l’appel d’offres qui s’est terminé le 22 juin 2026;

CONSIDÉRAN QUE suite à l’analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire « Excavation M. Leclerc division de Mécanique Mobile L’Éclair inc. » était conforme et ne contenait aucune erreur de calcul ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT SOUMIS <i>(avant taxes)</i>
Excavation M. Leclerc	634 025,00 \$
Groupe Colas Québec inc.	747 861,75 \$
Roxboro Excavation inc.	830 615,35 \$
Les Entreprises BCI	896 964,02 \$
Alide Bergeron & fils	933 452,00 \$
Excavations Tourigny	996 837,35 \$
Lambert & Grenier	1 013 972,28 \$
Excavation Gagnon & frères inc.	1 130 680,58 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d’expert conseil CIMA + d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est EN CONSÉQUENCE Proposé par Colette Fréchette Beausoleil

Et unanimement résolu par tous les membres du conseil municipal que le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau situé près du 15 chemin du Pays-Brûlé soit octroyé à « Excavation M. Leclerc division de Mécanique Mobile L’Éclair inc» au prix de 728 970,24 \$ taxes incluses et d’autoriser Madame la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-du-Febvre, tout document donnant entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-06-117

5.0 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D’UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA GARDE D’ANIMAUX

Sylvain Lefebvre, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 345-07-26 ;
- Dépose le projet du règlement numéro 345-07-26 intitulé « Projet de règlement relatif à la garde d’animaux.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-06-118

6.0 PROJET DE COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT la volonté exprimée de longue date par les municipalités et les agriculteurs de solutionner définitivement le problème de la revalorisation des plastiques agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE les plastiques agricoles ne peuvent pas être collectés par les ordures ni la récupération et que les solutions alternatives existantes sont insuffisantes ;

CONSIDÉRANT QUE la RIGIDBNY a résolu de signer une entente de partenariat avec AgriRécup pour la collecte des plastiques agricoles dans le meilleur intérêt de la RIGIDBNY et des agriculteurs du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des coûts afférents au service de collecte des plastiques agricoles sera relayé aux agriculteurs, sur une base volontaire, par le biais de leur compte de taxes et que ces coûts sont éligibles à un crédit du MAPAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la RIGIDBNY doit entrer en contact avec les agriculteurs pour documenter le nombre de participants en vue de développer une solution viable ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est une condition pour que la RIGIDBNY accepte de couvrir notre territoire pour la collecte des plastiques agricoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Colette Fréchette Beausoleil

Et unanimement résolu que la Municipalité de Baie-du-Febvre s'engage à collaborer avec la RIGIDBNY dans l'implantation de cette collecte en prenant en charge la facturation via une taxation annuelle ou complémentaire libellée « Collecte des plastiques agricoles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 MRC ; TRANSPORT COLLECTIF – RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

Monsieur le Maire nous présente le projet de renouvellement de la flotte de véhicules de transport collectif de la MRC. L'acquisition de six (6) véhicules est prévue, pour un montant de 450 000 \$. Selon les scénarios proposés, financement 2027-2038 ou quote part annuelle sur 3 ans 2027-2028 et 2029, les élus souhaitent une quote part annuelle sur 3 ans. Ce dossier sera traité au conseil des Maires.

26-06-119

8.0 CLOTURE DE LA SEANCE

Proposé par Nancy Fréchette

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée à 19h49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JOEFFREY DESMANCHES, MAIRE

MARYSE BARIL, DIR. GÉN. / GREFFIÈRE-TRES.

Monsieur le Maire Joeffrey Desmanches a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto. Il atteste que sa signature du présent procès-verbal équivaut à sa signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé ce 23 juin 2026

JOEFFREY DESMANCHES, MAIRE